



Amortissement direct ou indirect

Amortissement direct

L'amortissement direct consiste à rembourser l'hypothèque à la banque par tranches régulières. La dette hypothécaire baisse ainsi continuellement, tout comme les charges liées aux taux hypothécaires. En revanche, la charge fiscale augmente puisque les déductions fiscales diminuent.



Amortissement indirect

L'amortissement indirect consiste à faire des versements sur un compte de prévoyance ou une assurance vie dans le cadre du pilier 3a. Ces montants sont utilisés uniquement à la dissolution du pilier 3a pour amortir la dette hypothécaire. En cas d'amortissement indirect, l'hypothèque reste la même sur toute la durée. Vous bénéficiez ainsi d'avantages fiscaux inchangés sur toute la durée du contrat (pour autant que les taux d'intérêt ne changent pas). Contrairement à ce qui arrive avec l'amortissement direct, la charge fiscale n'augmente pas.

